CONSEIL MUNICIPAL
25 / 05 / 2009

La séance est ouverte à 21 h 00

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Pierre ALFONSO, Martine GIULIANI, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, François TOURNE, Barbara TROUGNAC, Frédéric MERLY, Thierry SCHUTZ, Annie SUD.

ABSENT(S) : Jacques RIZZO (pouvoir à Etienne GASQUET), Geneviève CASTEX (pouvoir à François TOURNE) et Jocelyn CIMBER (pouvoir à Jean-Pierre PAVAN).

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2008/2009 : MAIRIE DE CUGNAUX (51/2009)

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier reçu de la Mairie de Cugnaux, et qui réclame le paiement des frais scolaires pour un élève scolarisé en école de maternelle sur la commune de Cugnaux.

Après pondération par le potentiel fiscal, le montant qui est réclamé, pour l'année scolaire 2008/2009 s'élève à 872.20 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le paiement des frais scolaires à la commune de Cugnaux pour un montant de 872.20 € pour la scolarisation d'un enfant en école maternelle sur cette commune.

II. SDEHG : MISE EN VALEUR DE L'EGLISE ET DU MONUMENT AUX MORTS (52/2009)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 03 février dernier concernant la mise en valeur de l'église et du Monument aux Morts, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (5AP117) :

I. EGLISE :

1. ***Eglise :***
   a. *Partie haute :*

- Fourniture et pose de 6 projecteurs 48 leds 1200 mm pour éclairer la flèche ;
- Fourniture et pose de 6 projecteurs 12 leds 1200 mm pour éclairer les balustres ;
- Fourniture et pose de 12 projecteurs 24 leds 600 mm pour éclairer les ouvertures ;
- Fourniture et pose de 2 projecteurs SVF 619 35 w pour éclairer les faces arrière ;
- Réalisation du réseau d'alimentation en $2x16^2$ T sur façade.

   b. *Partie basse :*

- Fourniture et pose de 4 encastrés de sol Décoscène 70 w avec verre dépoli pour éclairer les faces avant du bâtiment ;
- Fourniture et pose de 2 encastrés de sol Décoscène Small 20 w avec verre dépoli pour éclairer 2 piliers de la porte sous l'horloge ;
- Fourniture et pose d'un encastré de sol Décoscène 35 w avec verre dépoli pour éclairer le fronton de l'horloge ;
- Déroulage de 35.00 m de réseau 2x102 Cu U1000 RO2V souterrain dans fourreaux existants.

2. ***Vitraux :***

a. Ouvertures hautes :

- Fourniture et pose de 13 projecteurs SVF 619 150 w à placer à l'intérieur du bâtiment.

b. Ouvertures basses :

- Fourniture et pose de 10 projecteurs SVF 619 SI CDMT 35 w ;
- Réalisation du réseau d'alimentation sur façade à l'intérieur du bâtiment.

c. Façade arrière :

- Fourniture et pose de 2 encastrés de sol Décoscène Small 20 w avec verre dépoli pour éclairer les faces avant du bâtiment.
- Réalisation de 35 m de réseau souterrain depuis un candélabre existant sur la route en bordure du cimetière.

II. CRUCIFIX ET MONUMENT AUX MORTS :

- Fourniture et pose de 4 encastrés de sol Décoscène 35 w avec verre dépoli pour éclairer les 2 stèles et les 2 piliers de la porte du cimetière.
- Réalisation de 20.00 m de réseau $2x10^2$ Cu U1000 RO2V souterrain dans fourreaux existants.
- La partie extérieure sera raccordée sur le réseau d'éclairage public de la commune, tandis que la partie intérieure sera raccordée sur un coffret de commande à placer à l'intérieur de l'Eglise.

Martine GIULIANI suggère de faire attention à ce que ces éclairages ne dérangent pas les riverains.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de notre commune se calculerait comme suit :

• TVA éligible au FCTVA	11 202 €
• Part gérée par le Syndicat	42 350 €
• **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**21 831 €**
Total	75 383 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général. Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et les plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 75 383 €.

III. ADHESION AU SIVOM DE LA SAUDRUNE (53/2009)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, dans le cadre de l'adhésion de la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE au SIVOM de la Saudrune pour la compétence « Assainissement collectif : collecte, transport, et épuration des eaux usées, et élimination des boues », les dispositions suivantes complémentaires à celles déjà votées :

- La commune transfère, comme pour les contrats de marchés de prestation de services et/ou de délégation de services publics, de travaux, des biens et équipements liés à cette compétence, les subventions afférentes à ces travaux et équipements.
- De plus, il propose aux membres du conseil municipal d'approuver les statuts actuels du SIVOM de la Saudrune, ainsi que ceux qui sont en cours de modification.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le transfert des subventions afférentes à ces travaux et équipements et d'approuver les statuts actuels du SIVOM de la Saudrune ainsi que ceux qui sont en cours de modification.

Ultérieurement, la commune élira les délégués qui représenteront la commune au SIVOM de la Saudrune (2 titulaires et 1 suppléant). Monsieur le maire rappelle que la commune transfère uniquement l'assainissement collectif au SIVOM.

Monsieur PAVAN suggère qu'il serait judicieux de transférer également le contrôle des assainissements autonomes, actuellement contrôlés par le SIECT, au SIVOM de la Saudrune pour avoir un seul et unique interlocuteur en matière d'assainissement.

Madame GIULIANI demande s'il est envisageable de transférer également la compétence eau potable. Monsieur le Maire indique que cette éventualité est difficilement envisageable compte tenu du problème de l'acheminement des canalisations.

Monsieur GASQUET donne lecture des communes adhérant au SIVOM de la Saudrune : Cugnaux, Frouzins, Le Fauga, Lamasquère, Portet-sur-Garonne, Roques-sur-Garonne, Seysses, Villeneuve-Tolosane et la Communauté de Communes Axe Sud. Y adhéreront prochainement Labastidette et Saint Clar de Rivière.

IV. TRAVAUX DE LA MAIRIE (54-1 et 54-2/2009)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal quels sont les travaux prévus :

- Salle du conseil municipal : peinture et électricité
- Hall d'accueil : peinture et électricité
- Création du bureau du maire et agrandissement de l'étage.

Monsieur ALFONSO présente le dossier. Plusieurs corps d'état devront intervenir, plusieurs entreprises ont donc été sollicitées. Voici la liste des réponses obtenues :

- **Gros-œuvre :** 7 entreprises ont répondu.
  - Entreprise VILAR : 12 232.60 €HT
  - JMT RENOV : 12 296.80 €HT (n'a pas répondu en totalité)
  - ENTREPRISE CHARLAS : 7 831.00 €HT (n'a pas répondu en totalité)
  - HIDALGO : 3 830.00 €HT (n'a pas répondu en totalité)
  - Entreprise GERMA : 1 210.44 €HT (n'a pas répondu en totalité)
  - Entreprise JANY : 11 007.19 €HT (n'a pas répondu en totalité)
  - Entreprise RIVE : 8 779.50 € HT (n'a pas répondu en totalité)
- **Peinture :** 2 entreprises ont répondu.
  - LLUDRIGAS : 8 950.00 €HT
  - SERMAX : 15 353.29 €HT
- **Menuiseries** : 2 entreprises ont répondu.
  - RENOV BAIE : 3 980.00 €HT
  - AREXIS : 4 900.00 €HT
- **Electricité :** 5 entreprises ont répondu.
  - BRUEL : 11 410.00 €HT
  - FIABELEC : 12 860.30 €HT
  - SIADOUS : 12 242.00 €HT
  - PREVENTIF : 9 227.00 €HT (n'a pas répondu en totalité)
  - EMA : 8 429.00 €HT (n'a pas répondu en totalité)
- **Téléphonie :**
  - AXIANS : 1 338.00 €HT
- **Câblage informatique :**
  - P. S. I. : 399.00 €HT.

Monsieur le Maire suggère de retenir pour chaque corps de métier, l'entreprise la moins-disante et ayant répondu au cahier des charges. Le montant total des travaux s'élève à 38 309.60 €HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux : VILAR : 12 232.60 €HT, LLUDRIGAS : 8 950.00 €HT, RENOV BAIE : 3 980.00 €HT, BRUEL : 11 410.00 €HT, AXIANS : 1 338.00 €HT, P. S. I. : 399.00 €HT.
et décide de demander une subvention au Conseil Général et au Conseil Régional afin d'aider la commune au financement de ces investissements.

Monsieur PAVAN demande quand commenceront les travaux. Monsieur ALFONSO indique que les travaux dureront 15 jours et qu'ils devront être terminés fin juillet.

XII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Hangar communal :
Le géométrage du terrain se déroulera prochainement.

2 – Panneaux photovoltaïques :
Une entreprise spécialiste en installation de panneaux photovoltaïque est venue en Mairie car elle est très intéressée par l'installation de panneaux sur les terrains se situant au dessus du chemin du Piton. Cette opération représenterait un montant d'environ 4 000 €/Ha en taxe professionnelle. Pour ce type d'opération, de nombreux acteurs sont concernés : service de l'environnement, EDF, la fédération de chasse, etc. Aujourd'hui, les projets crées ne couvrent pas les besoins en énergie.

3 – Service technique :
Monsieur Joël LAMAUVE serait intégré au service technique le 01/07/2009.

4 – Formation incendie :
Monsieur SCHUTZ indique qu'une formation incendie se déroulerait le 01/07/2009 afin de former à la procédure de sécurité des incendies le personnel enseignants (9 personnes), CLAE et Mairie. Cette formation représenterait un coût d'environ 500.00 € HT. Monsieur MAHE suggère de demander à la CAM une participation financière puisque la Mairie participerait à la formation du personnel CAM rattaché au CLAE. Monsieur le Maire suggère aussi de faire un état plus détaillé des besoins et de se renseigner auprès des pompiers et du CNFPT afin de savoir si ces organismes publics organisent ce genre de prestations en faveur des collectivités.

5 – Ecole numérique :
Monsieur MAHE indique que le dossier pour l'école numérique est en cours.

6 – Travaux du groupe scolaire :
Monsieur MAHE demande comment se déroulent les travaux du groupe scolaire. Monsieur SCHUTZ indique que le ragréage vient d'être achevé et que la pose du sol souple est en cours.
Monsieur MAHE demande si l'achat du mobilier pour la future classe a été programmé et si les enfants peuvent se mettre à l'abri dans la nouvelle classe en cas de pluie puisqu'il n'y a plus de préau. Monsieur le Maire signale que la commune possède du mobilier en stock et que les éventuels achats seront programmés quand la commune aura la certitude de l'ouverture d'une nouvelle classe. D'autre part il lui indique que les enfants pourront s'abriter dans la salle de motricité mais qu'il n'est certainement pas prévu que la nouvelle classe serve d'abri.

Séance levée à 22h20.